

UNIVERSITÉ DE MONCTON
97e réunion du
CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 10 juin 1989

9 h Centre universitaire de Shippagan

PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président
 Louis-Philippe Blanchard
 Édèse Bujold
 Anne Church
 Marcel R. Comeau
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Fernand Landry
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Gary Long
 Estelle Mongeau
 Yvon Ouellette

PRÉSENTS

Marie-France Pelletier
 Anna Rail
 Jacques Robichaud
 Richard Savoie
 Laurier Thibault
 Denis Duval, observateur
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Léone Boudreau-Nelson,
 Gérald Clavette, Aubin Doiron, Gérald Goguen, Antonine Maillet,
 Stéphane Robichaud, Norman Roy et Monik Savoie

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2	MINUTE DE RECUEILLEMENT	3
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
4	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
5.	CORRESPONDANCE	3
6	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
7	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CGV-890408 ET CGV-890506	4
8	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	4
	8.1 CGV-890408	4
	8.11 Résolution 03: rapport relatif aux conventions collectives des professeurs et bibliothécaires	4
	8.12 Résolution 25: formation du Comité consultatif de sélection du recteur	4
	8.13 Résolution 29: sollicitation de fonds à l'Université de Moncton	4
	8.14 Résolution 30: la carte affinité	4
	8.2 CGV-890506	5
9	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-890526	5

10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	10.1 Nominations: CUM	5
	10.2 Projet Environnement Canada	6
	10.3 Congés sabbatiques: CUSLM	7
	10.4 Congé d'études: CUSLM	7
	10.5 Congé sans solde: CUM	7
	10.6 Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton et Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton.....	8
	10.7 Promotions: CUS	9
	10.8 Chefs de secteur: CUS	10
	10.9 Piscine: CUSLM	10
11.	RAPPORT DU RECTEUR	11
12.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT SAC-890601	14
13.	FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	15
14.	AFFAIRES NOUVELLES	15
	14.1 Statistiques: admissions-réadmissions	15
	14.2 Politique de logement	16
	14.3 Nominations au Conseil des gouverneurs	17
	14.3 Choix d'un vice-président	18
	14.4 Formation d'un comité de nomination du président et du vice-président	18
15.	PROCHAINE RÉUNION	19
16.	CLÔTURE	19
	ANNEXES	20
	ANNEXE A: Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton et Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton.....	21
	ANNEXE B: Avenant 14	25
	ANNEXE C: Rapport du Recteur	26
	ANNEXE D: Lettre de la ministre Aldéa Landry et du ministre Russell King.....	29
	ANNEXE E: Procédure de sélection des cadres (VRER)	30
	ANNEXE F: Statistiques: admissions-réadmissions	33

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 20. Les membres suivants se sont excusés: Gérald Clavette, Yvan Bastien, Léone Boudreau-Nelson, Aubin Doiron, Gérald Goguen, Antonine Maillet, Monik Savoie, Norman Roy et Stéphane Robichaud. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Jacques Robichaud et Marie-France Pelletier. Denis Duval, de la Fédération des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton, est ici en tant qu'observateur.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le Président demande aux membres de se lever et d'observer une minute de recueillement.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de Raymond Haché, président du Comité d'action pour le développement du CUS, (89 04 28). Cette lettre sera reprise à la rubrique 11 «Rapport du Recteur».

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-CGV-890610

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Gary Long "Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- À la rubrique 8, il faut ajouter: Nomination au Comité consultatif de sélection du recteur;
- À la rubrique 14, il faut ajouter:
 - Statistiques: admissions-réadmissions;
 - Nominations au Conseil des gouverneurs;
 - Choix d'un vice-président;
 - Formation d'un comité de nomination du président et du vice-président du Conseil."

Concernant la sollicitation de fonds, un membre demande que ce soit portés à l'ordre du jour de la réunion de septembre.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

8.2 CGV-890506

Rien à relever.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-890526

RÉSOLUTION 04-CGV-890610

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Fernand Landry "Que le procès-verbal CEX-890526 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

10.1 Nominations: CUM

RÉSOLUTION 05-CGV-890610

"Que le professeur Ronald Bourque soit nommé directeur du Département de comptabilité avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que le professeur Frédéric Grogner soit nommé directeur du Département de traduction et des langues avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que la professeure Claude Gauvin soit nommée directrice du Département des arts visuels avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que la professeure Terez Retfalvi soit nommée directrice du Département de psychologie avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que le professeur Samuel Arseneault soit nommé directeur du Département d'histoire-géographie avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que le professeur Clarence Poirier soit nommé directeur du Département d'art dramatique avec un mandat régulier d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que le professeur Wilkie Darismé soit nommé directeur de l'École de service social avec un mandat régulier d'une durée de cinq ans, allant du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1994;

Que la professeure Auréa Cormier soit nommée directrice du Centre de recherche sur les aliments avec un mandat de trois ans, allant du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992;

Que le professeur Rodrigue Landry soit nommé directeur du nouveau Centre de recherche et de développement en éducation avec un mandat de trois ans, allant du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1992."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 Projet Environnement Canada

Le Vice-recteur à l'administration explique qu'Environnement Canada doit déménager. Ils nous ont approché pour s'installer sur le campus de Moncton. Il s'agit de leur céder un terrain pour qu'ils construisent un édifice à leurs risques. Cela va attirer des spécialistes sur l'environnement. Deux sont des diplômés de l'Université de Moncton. Nous avons déjà un Centre de recherche sur l'environnement. Il y a la Province du Nouveau-Brunswick qui a commandé une étude pour les besoins et le rapport sera produit bientôt. Donc la Province s'unirait avec le Fédéral et l'Université de Moncton. La condition avec le Fédéral est qu'il ne pourrait transférer l'édifice pour d'autres fins. On veut mettre sous le même toit les personnes qui s'intéressent à l'environnement. Ce serait en annexe à la Faculté des sciences et de génie. Nous avons déjà parlé avec la Province et ils sont intéressés. Cela pourrait devenir un centre d'excellence.

Est-ce que le terrain reste à l'Université de Moncton? Est-ce qu'il devrait y avoir une clause à savoir que l'Université devienne propriétaire si l'édifice était utilisé à d'autres fins?

VRA: On cède le terrain au Fédéral. Pour l'utiliser pour d'autres fins, il faut l'approbation de l'Université de Moncton.

Il y a un peu de résistance à la Fonction publique, mais il y aurait peut-être lieu pour Monsieur Blanchard et Monsieur Collette de rencontrer le Premier ministre. Il va falloir que les politiciens s'impliquent afin de les conscientiser à l'importance du projet. Il y aurait lieu pour les membres du Conseil de parler à des ministres pour faire du lobbying.

VRA: Le Fédéral souhaite que le Provincial se joigne au projet.

Il faudrait explorer la possibilité d'avoir des laboratoires pour l'environnement occupationnel. Présentement tout est envoyé à McMaster. Nous n'avons pas de laboratoire dans la Province. Sur le plan esthétique, a-t-on songé à construire un édifice séparé?

Recteur: Au lieu d'une passerelle, on peut faire un tunnel.

VRA: Il doit y avoir un lien assez direct.

Il avait été demandé d'étudier la politique concernant les terrains. Où en est-on rendu?

VRA: Nous avons une politique globale et c'est que les terrains doivent servir pour l'Université de Moncton.

Le Conseil avait dit qu'on établirait une politique.

VRA: Nous n'avons pas tellement avancé sur ce dossier. J'en prends note.

Recteur: Monsieur LeBlanc pourrait vous parler des avantages d'avoir cela ici. On va avoir des personnes compétentes. Ce sera un avantage pour nos étudiants, nos professeurs, nos chercheurs. Concernant la question esthétique, il faudra en tenir compte. Les questions posées ici, nous les avons posées aussi. Ce sont des questions de modalités. Pour des raisons administratives et expéditives il y a beaucoup d'avantages.

Je **n'ai** pas d'objection, je veux qu'on établisse une politique avec des conditions.

RÉSOLUTION 06-CGV-890610

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Georgio Gaudet

"Qu'un terrain pour la construction d'un édifice fédéral soit cédé par l'Université aux conditions précisées par celle-ci."

Vote unanime ADOPTÉ. 10.3 Congés sabbatiques: CUSLM

RÉSOLUTION 07-CGV-890610

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Richard Savoie

"Conformément à la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cette convention, qu'un congé sabbatique soit accordé aux professeurs suivants pendant l'année universitaire 1989-90:

Paul Albert	Type B (8 mois)
Georges Cyr	Type B (8 mois)
Claude Loiseau	Type A (12 mois)."

Vote unanime ADOPTÉ. 10.4 Congé d'études: CUSLM

RÉSOLUTION 08-CGV-890610

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Paul Lavoie

"Conformément à la convention collective actuellement en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cette convention, qu'un congé d'étude de huit mois soit accordé au professeur Jacques Martin pendant l'année universitaire 1989-90."

Vote unanime ADOPTÉ. 10.5 Congé sans solde: CUM

RÉSOLUTION 09-CGV-890610

Il est proposé par Dollard LeBlanc et appuyé par Yvon Ouellette

"Conformément à l'article 16.11 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde soit accordé au professeur Brian Keogh pour la période du 1^{er} juillet 1989 au 30 juin 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.6 Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton et Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

Le Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes explique qu'il s'agit d'une modification à la structure d'actif au politique de placement. Le Comité exécutif n'a pas accepté de façon intégrale la résolution du Comité de retraite du régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens et du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton. Dans la structure d'actif le CEX propose les limites suivantes pour les actions canadiennes: un minimum de 0% à un maximum de 40% plutôt qu'un minimum de 10% à un maximum de 40% proposé par le Comité de retraite (voir l'annexe A du CEX-890526).

À la résolution 08, le Comité exécutif n'a pas accepté de façon intégrale la résolution du Comité de retraite du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton. Dans la structure d'actif le CEX propose les limites suivantes pour les actions canadiennes: un minimum de 0% à un maximum de 40% plutôt qu'un minimum de 0% à un maximum de 50% proposé par le Comité de retraite (voir l'annexe A du CEX-890526).

De plus, page 4, au 3e et à l'avant-dernier paragraphe, le mot retraite dans la phrase «Le Comité de retraite recommande au Conseil des gouverneurs...» devrait être remplacé par exécutif.

Il précise qu'à la résolution 08 du Comité exécutif CEX-890526, il y a deux résolutions. On adopte aussi l'Avenant 14.

RÉSOLUTION 10-CGV-890610

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Édèse Bujold

"Afin de modifier la structure d'actif de la politique de placement, que la recommandation suivante de la Compagnie Assomption Mutuelle-Vie (cf. annexe A) soit adoptée:

Attendu que le transfert du dépôt d'administration au fonds séparé ne sera terminé que le 1^{er} janvier 1991;

Attendu que les marchés financiers tant obligataires que boursiers traversent des périodes d'orientation;

Que la structure d'actif de la politique de placement soit la suivante jusqu'au 1^{er} janvier 1991:

	<u>Limites</u>	
	<u>Minimale</u> (%)	<u>Maximale</u> (%)
Réserves à court terme	0	50
Titres à revenu fixe canadien	20	60
Titres à revenu fixe étranger	0	20
Actions canadiennes	0	40
Actions étrangères	0	10"

"Que l'Avenant 14 (cf. annexe B) soit adopté, permettant ainsi à l'Université de Moncton de faire des ententes réciproques de transfert de pensions entre le Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et tout autre employeur ou répondant du Régime."

"Que la recommandation suivante eu égard la politique de placement soit adoptée:

Attendu que le transfert du dépôt d'administration au fonds séparé ne sera terminé que le 1er janvier 1991;

Attendu que les marchés financiers tant obligataires que boursiers traversent des périodes d'orientation;

Que la structure d'actif de la politique de placement soit la suivante:

	<u>Limites</u>	
	<u>Minimale</u> (%)	<u>Maximale</u> (%)
Réserves à court terme	0	50
Titres à revenu fixe canadien	20	60
Titres à revenu fixe étranger	0	20
Actions canadiennes	0	40
Actions étrangères	0	10"

Dans le premier «Attendu que» on parle du 1er janvier 1991. Est-ce qu'on change de politique?

VRRHAE: Avant de créer des fonds séparés, l'argent était dans un dépôt à l'Assomption. On le fait au fur et à mesure.

Est-ce que ça veut dire que ce ne sera plus l'Assomption qui va administrer?

VRRHAE: S'il y avait des démarches pour changer, ça ne pourrait se faire sans venir au Conseil.

Vote unanime ADOPTÉ. 10.7 Promotions: CUS

RÉSOLUTION 11-CGV-890610

Il est proposé par Richard Savoie et appuyé par Anna Rail

"Conformément à l'article CP 4 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APCUS et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article:

Que le professeur Marcel Duguay soit promu au rang de professeur adjoint rétroactivement au 1er janvier 1988;

Que le professeur Denis Boudreau soit promu au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1989;

Que le professeur Jean-Marc Roy soit promu au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1989;

Qu'un changement d'échelle à l'échelle d'adjointe 2 soit accordé à la professeure Caroline Lanteigne à compter du 1er juillet 1989;

Qu'un changement d'échelle à l'échelle d'adjoint 2 soit accordé au professeur Valois Robichaud à compter du 1er juillet 1989;

Que la professeure Diane Saucier soit promue au rang de professeure titulaire à compter du 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.8 Chefs de secteur: CUS

RÉSOLUTION 12-CGV-890610

Il est proposé par Anna Rail et appuyé par Richard Savoie

"Conformément à l'article TP 4.04 de la convention collective actuellement en vigueur entre l'APCUS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

Que le professeur Benoît Ferron soit nommé chef du secteur Administration au Centre universitaire de Shippagan, pour un mandat de deux ans débutant le 1er juillet 1989;

Que la professeure Fernande Paulin soit nommée chef du secteur Langues et secrétariat au Centre universitaire de Shippagan, pour un mandat de deux ans débutant le 1er juillet 1989;

Que le professeur Jacques Robichaud soit nommé chef du secteur Sciences au Centre universitaire de Shippagan, pour un mandat de deux ans débutant le 1er juillet 1989."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.9 Piscine: CUSLM

Le Vice-recteur du CUSLM explique que les travaux progressent bien et qu'ils sont quelques semaines en avance sur le calendrier de réalisation. En décembre 1988, le Conseil avait adopté une résolution en trois points:

- "a) que l'Université n'accepte aucune obligation financière et légale relative à la construction;
- b) que l'Université n'accepte aucune obligation financière et légale relative à l'opération;
- c) que, si l'Université prend un engagement, elle s'assure d'être indemnisée par la municipalité."

Comme il n'y avait pas de fonds de débloqué, au lieu de dépenser de l'argent pour un document légal, ils ont attendu d'avoir de l'argent. Ils ont reçu l'argent. Comme le projet d'emploi, d'une durée de 37 semaines, devait se terminer le 31 décembre 1989, il fallait commencer dès le début avril. Étant donné que la résolution de la ville d'Edmundston était claire, on a décidé de débiter les travaux; les employés sont payés par le chômage; le matériel est commandé par des bons de commande de la ville et les paiements se font par la ville d'Edmundston. Les documents légaux sont dans les mains des avocats de l'Université de Moncton présentement, ils sont en train de les étudier. Nous avons eu plusieurs discussions avec le Maire et ses conseillers. La ville d'Edmundston paie tout. Il est vrai qu'en temps normal on aurait dû attendre, mais on aurait manqué notre coup.

VRA: Ce sera réglé d'ici à quelques semaines.

Est-ce clair que c'est une organisation à but non lucratif?

VRCUSLM: La résolution du 30 mars de la ville est qu'il s'agit d'une corporation de la ville d'Edmundston.

11. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe C)

Monsieur le Recteur fait état de ses principales activités.

"Concernant la lettre des amis du Centre universitaire de Shippagan, il y a un projet de mis de l'avant. Il y a des esquisses de solutions physiques. Ce sont là des hypothèses. Toutes les questions ont été examinées. Nous avons essayé de chiffrer le coût total des modifications. Il y a eu des questions à savoir si c'est cela qu'il faut faire? On sentait un malaise. Lorsqu'on fait la somme des activités, il est extrêmement difficile de financer; il fallait aller chercher la participation financière à long terme ailleurs. On a examiné d'autres hypothèses en novembre dernier. Un peu plus tard, je me suis présenté à Fredericton pour rencontrer le ministre Russell King pour lui exposer nos hypothèses de travail. Ce sont des idées qui font leur chemin. D'autres personnes se sont ajoutées pour élargir les hypothèses. Par coïncidence, nous recevions hier matin une lettre datée du 8 juin, venant de la ministre Aldéa Landry et du ministre Russell King (voir l'annexe D). Cette lettre a fait l'objet de discussions hier. La conclusion, c'est qu'il y a consensus unanime de donner suite à l'invitation du Gouvernement pour parler des hypothèses pour relever le niveau d'instruction des gens du milieu. Le taux d'abandon, tant au niveau primaire, secondaire que collégial, est extrêmement élevé. L'Université seule ne peut faire ce travail. Ma proposition serait de donner une suite positive à cette invitation et que le Recteur soit mandaté à nommer les deux personnes pour faire partie du Comité conjoint."

Quel est le rapprochement de cette lettre et le projet de développement du CUS?

Recteur: Il y aurait une partie plus commune s'il y avait un partenariat qui se développait. Concernant le financement et le maintien des constructions, je ne peux dire quelle sera la conclusion du Comité. Il y aura d'autres intervenants qui auront un mot à dire. L'Université a un rôle de leadership à jouer.

VRER: Dans cette approche, il y a lieu de bien reconnaître qu'il y a un problème universitaire d'une part et communautaire d'autre part. Les objectifs sont différents, mais il reste qu'il y a une combine possible qui paraît fort intéressante. J'ai visité le UCCB et ils ont une combine de programmes communautaires et universitaires. Nous avons discuté avec les membres du personnel et il y a des choses intéressantes. C'est une formule qui pourrait être étudiée au CUS. Cette institution a une bibliothèque bien garnie. Il y a moyen de faire beaucoup plus avec les deux volets. Il y a également des laboratoires qui peuvent être communs. Au niveau des installations, il y a des avantages sérieux. On parle de rapprochement. Il y a possibilité de faire des choses que si on se limitait à

des programmes universitaires seulement. Nous avons dans le passé approché les ministères pour le rapprochement. Je crois qu'ici nous avons une possibilité nouvelle et plus claire. Ça va permettre de faire avancer le dossier. Au cours des derniers mois, il y a eu des changements à l'École de Caraquet où la concentration est placée sur le métier. Si on pense à des programmes des collèges communautaires, il faut envisager d'avoir des programmes d'un ou deux ans sur la pêche. Les champs d'action sont surtout précommunautaire et préuniversitaire. Nous avons des éléments nouveaux sur lesquels on peut se baser pour étudier le rôle du CUS. Globalement, le geste arrive à point. J'appuie les propos du Recteur.

Je suis heureux d'entendre cela, c'est encourageant. Ma préoccupation c'est le rattachement ou la relation directe entre la lettre des amis du CUS. Ma question est: Si l'on n'avait pas eu la lettre des ministres, il n'y aurait pas eu de développement au CUS? Il faut aboutir à quelque chose dans un espace pas trop long.

L'alternative de fermer n'est pas acceptable. Les gens n'accepteront pas cela. Cependant, si le CUS continue à végéter, ce sera la solution à envisager. La difficulté c'est d'investir dans une infrastructure sans savoir si ça va marcher; cela se montrera dans le coût pour les étudiants. Il faut penser à la vocation du CUS.

Il faut faire quelque chose, il faut investir pour récolter à plus long terme avant que les étudiants ne décident d'aller ailleurs.

C'est une opportunité qu'on a et on devrait y donner priorité. Le "timing" est exceptionnellement bon. La conjoncture est là. Si la porte est ouverte, il faut battre le fer quand il est chaud. Il faudrait ajouter à la proposition de traiter cela de façon prioritaire.

Président: Le fait qu'on le traite maintenant et que les gens se rendent compte du besoin de la formation dans cette région, nous avons là des éléments de solution.

Si on pouvait libérer quelqu'un pour faire cette tâche pendant quelques mois.

Il est urgent que quelqu'un s'attarde pour arriver à une solution. C'est pourquoi on parle du 30 septembre dans la lettre.

C'est une preuve que l'institution est essentielle pour la région et pour l'Acadie. Il faut s'assurer que l'engagement est réel et il faut y donner suite. Il faudrait s'assurer de l'engagement de l'Université de Moncton face aux axes de développement. C'est une famille dont on fait partie. Il faut qu'il y ait du rattrapage. Si pour une raison on devait manquer le bateau, il faut que l'Université s'engage à continuer à travailler.

VRCUS: J'apprécie ce qui se dit. Avec la réunion d'hier, l'Université prend comme priorité le développement du CUS. Les efforts n'ont pas été ménagés pour voir à la raison d'être du CUS. L'arrivée de cette lettre, au niveau de l'administration, ça bien été accueilli. Elle permet d'ouvrir une porte. La préoccupation était que nous avions un plan sur la table, nous avions des priorités. Il ne faudrait pas laisser de côté le travail fait, il faut en tenir compte. J'apprécie qu'il y ait une date pour un premier rapport. Nous avons une occasion rêvée de montrer à la population qu'on a pu maintenir l'institution depuis

bientôt 30 ans. C'est qu'il y a des gens en arrière, la population a été très patiente. Ceci nous permet de désamorcer une situation. Il faut arrêter de voir qu'on ne peut développer un centre au détriment des deux autres. Ce sont des choses qu'on ne peut pas dire. On identifie nos besoins et il faut aller chercher l'argent dont on a besoin. Nous avons tout ce qu'il nous faut pour faire avancer le dossier. Au niveau des employés, professeurs, le cheminement sera peut être difficile, mais je crois qu'on doit pouvoir mener le projet à terme et le plus tôt possible. Il faudra que ce soit une priorité dans le Plan triennal. Nous avons les ingrédients pour aller de l'avant.

On parle de formation et de développement de gens compétents, il faudrait que l'Université fasse des pressions pour un marché du travail pour les étudiants. Dans les discussions il faudrait contribuer à avoir un leadership, à accueillir les gens ici.

Concernant la disponibilité de terrains, elle est très limitée. Est-ce qu'il y a des efforts de fait pour des dons de terrains ou bien pour en acheter?

VRCUS: Il y a une possibilité d'extension, nous avons rencontré des gens et la priorité est pour l'Université. Demain l'Association des amis du CUS lancera une campagne de financement.

J'é mets une idée pour réflexion, ce serait de créer un sous-comité du Conseil pour délibérer sur cette question. On dit que le timing est bon, cela pourrait être utile pour faire une concertation.

Quel serait le rôle du Comité?

De mettre les bons intervenants ensemble pour stimuler et faire le testing avant de déposer les recommandations finales.

Recteur: Le Comité exécutif sert d'intermédiaire. Généralement la tâche est de trouver la voie la plus efficace. Je voudrais avoir l'approbation de donner suite.

VRRHAE: En rapport avec l'intervention de l'étudiant, il faut que la formation donnée colle à la réalité. Si on forme des gens qui ne correspondent pas au milieu, ils vont s'exiler. J'ai l'impression qu'on va arriver avec des programmes de formation et de recherche qui fera l'affaire des gens de la communauté. L'invitation donne un message, il faut faire quelque chose pour la formation. Il faudra faire des investissements pour avancer, mais il ne faut pas faire de fautes. Ensemble, il faut préparer un plan avec tout le paquet, par exemple la tourbe, la pêche, etc. C'est une initiative importante et il faut le faire.

Ma préoccupation est qu'on s'assure que l'urgence du dossier soit reconnue. Les deux parties sont pris à l'intérieur d'une structure. Dans la réponse, il faut indiquer aux deux ministres, leur suggérer une rencontre à la mi-septembre soit avec Monsieur Blanchard et le Président pour recevoir un rapport intérimaire pour voir dans quelle direction le Comité va.

Recteur: J'ai déjà eu un contact avec Madame Landry et nous avons parlé de cette hypothèse.

13. FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (Voir l'annexe E)

Monsieur le Recteur explique qu'au 30 juin 1990, le deuxième mandat de Léonard J. LeBlanc prendra fin. Il faudra procéder à la nomination d'une nouvelle personne. Le Recteur est tenu de voir à la formation du Comité et celui-ci devrait être formé dès le début de septembre. Nous avons à nommer un étudiant ou une étudiante, membre du Conseil des gouverneurs.

Monsieur le Secrétaire précise que les trois personnes éligibles sont: Stéphane Robichaud du CUM; Marie-France Pelletier du CUSLM; et Monik Savoie du CUS dont le mandat se termine au 30 juin 1989.

RÉSOLUTION 15-CGV-890610

Mise en candidature:

Marie-France Pelletier Proposeur: Richard Savoie

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Marie-France Pelletier au Comité consultatif de sélection du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Statistiques: admissions-réadmissions (Voir l'annexe F)

Le Secrétaire explique. Il précise que l'an passé quatre à cinq cents étudiants, qui avaient réussi en avril, ne se sont pas réinscrits en septembre. Il faut une instance quelconque pour voir à cette question.

Si on prend la lettre de réadmission qui a été expédiée, elle me paraît stricte.

SG: Il y a des règles qui ont été adoptées au Sénat.

J'ai reçu ma lettre du CUSLM, elle précise les nouveaux règlements, mais c'est une lettre menaçante.

SG: Je vais y voir. Pour le CUS, 83 étudiants sur 85 se sont réinscrits tandis qu'au CUSLM, 200 étudiants sur 250 l'ont fait.

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de faire enquête? On a la même chose dans les polyvalentes. Ce serait une bonne campagne de recrutement. Il faut savoir pourquoi ils ne reviennent pas. Est-ce que c'est une question financière, d'attitude? Cela permettrait d'évaluer la marchandise.

Président: De qui ça relève de faire enquête?

SG: Dans plusieurs universités, ça relève des Services aux étudiants. Le recrutement des nouveaux étudiants relèvent de notre secteur.

Président: Est-ce que vous avez le budget pour faire enquête?

VRRHAE: Oui, ça coûterait au point de vue paperasse, mais au point de vue ressources, nous n'aurions pas besoin de supplément. Chaque étudiant qui quitte doit nous dire pourquoi il quitte. On soupçonne qu'il ne donne pas toujours la vraie raison. La raison qui est le plus souvent donnée c'est qu'ils ont réalisé que ce n'est pas ce qu'ils veulent et vont dans un autre domaine. Il faudrait aller chercher l'information quelque temps après le départ. On le fait à la Faculté des sciences de l'éducation depuis quelques années. Cela donne un "feedback" plus riche. Cette année nous avons un nouveau projet qui va donner des bénéfices. Nous avons un projet de parrainage; 125 étudiants auront à s'occuper de quatre ou cinq étudiants chacun. On veut développer une formule d'agent multiplicateur.

SG: On parle de ceux qui ont réussi en avril et qui ne reviennent pas en septembre.

Il serait préférable de faire un sondage sur ceux qui quittent.

SG: Les Services aux étudiants le font. Les 400 dont on parle, ont réussi et ne se réinscrivent pas. Il faudrait savoir s'ils vont ailleurs et pourquoi. Au niveau du recrutement des nouveaux étudiants, ils peuvent venir du CUS ou du CUSLM. On essaie de travailler avec les facultés, mais on a de la misère.

Recteur: L'Université Dalhousie a procédé, il y a deux ans, à une enquête pour savoir pourquoi un certain pourcentage ne finissait pas. Ils ont fait enquête et le rapport démontrait qu'ils allaient dans d'autres institutions. C'est une perte dans le réseau, mais ce n'est pas une perte universitaire. Il y a toutes sortes de raisons et il faut les connaître. J'ai fait la suggestion au Registraire que dans le rappel on ajoute une carte avec quelques questions pour savoir pourquoi ils ne reviennent pas. Peut-être on pourrait revenir et contacter ces individus. Il y a un mécanisme en voie de discussion. Il faudra quelques ressources supplémentaires et une réaffectation. Il est important que le secteur impliqué fasse quelque chose. Il y en a un certain nombre qu'on pourrait ramener soit par discussion ou aide financière ou autrement. C'est un problème très important.

Président: En plus du questionnaire, il faudrait quelque chose de plus organisé. Il faudrait demander de façon systématique aux doyens.

VRER: Concernant les statistiques recueillies sur les diplômés, le taux de satisfaction est très élevé: 98% des finissants des années 1982, 1984 et 1986 ont répondu qu'ils recommandaient l'Université de Moncton; 60% ont répondu au questionnaire.

VRCUSLM: Concernant la date limite d'inscription, chez nous il y en a toujours qui changent d'idée à la dernière minute. Ils jugent qu'ils veulent se réorienter. Si les cours ne sont pas commencés, dans un programme non contingenté, il est difficile de les refuser.

La lettre dit le 30 juin.

VRER: Le règlement avait besoin d'être réajusté. Nous avons une situation où les cours ne commençaient pas avant deux semaines après l'inscription. Le professeur se présentait au cours avec seulement 25% de sa classe. La situation se détériorait. Des étudiants se permettaient de travailler les premières semaines de septembre. La date de juin existait déjà. Si l'étudiant demande une admission ou une réadmission après le 15 juin, dans un programme contingenté, c'est possible qu'il n'y ait plus de place.

VRCUSLM: Je comprends que ça peut perturber, mais s'il y a de la place, pourquoi les refuser?

VRER: Le règlement actuel fixe une date limite soit le premier jour des cours. Il y a une possibilité de changer de programme et il a jusqu'au 15 octobre pour se retirer d'un cours.

Si l'étudiant ne s'est pas préinscrit?

VRER: Il doit le faire durant les journées d'inscription.

14.2 Politique de logement

Est-ce qu'il serait possible d'avoir de Monsieur Collette un rapport sur le taux d'utilisation des appartements et de réévaluer cette question? Je me demande si on ne devrait pas repenser la politique. L'Université ne devrait pas être un agent de moralité pour nos étudiants.

Recteur: La priorité est donnée à ceux qui sont mariés.

J'ai deux amis qui ont dit être mariés pour avoir la possibilité d'avoir un appartement.

14.3 Nominations au Conseil des gouverneurs

Monsieur le Secrétaire informe les membres que les mandats de Marcelle Fafard-Godbout et d'Yvan Bastien se terminent le 30 juin 1989.

RÉSOLUTION 16-CGV-890610

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Anne Church

"Que le mandat de Marcelle Fafard-Godbout au Conseil des gouverneurs soit reconduit pour une période de trois ans à compter du 1^e juillet 1989."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

15. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 30 septembre 1989 au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

16. CLÔTURE

RÉSOLUTION 20-CGV-890610

Il est proposé par Paul Lavoie

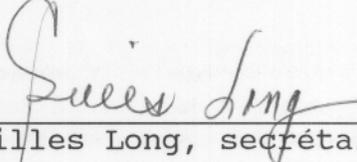
"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 12 h 50.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président



Gilles Long
Gilles Long, secrétaire